

et crédits affectés à l'entretien des hôpitaux chof.

XXII, article 1 sera rempli de 150,000 francs.

10° — Travaux pour l'ancien et l'arsenal

Voilà quelle perspective aux frais de construction
de nouveaux hôpitaux qui n'ont pas encore pour
objet l'ancien de l'arsenal, en acceptant de régler
des dépenses de permission ou en prévoyant l'usage
convenable de 150,000 fr.

Après le 7

52063

III. Marchés, armoires, régularisation de comptes

52064

Un projet d'arrêté de la Commission des
finances, de l'arsenal autorisé M. le Maire à passer :

1° — Un contrat de 150 francs à la suite

N° 9932 de la 6^e de l'ancien pour aménagement de
matras des lieux annexes (lits) de l'hôpital à la
clinique (sainte. Barthe).

Après le 5

52065

2° — Un contrat de 19,475 fr. au marché

pour achat de montant de 102,900 francs ; pour l'achat
d'articles supplémentaires de vitres et peinture au frais
des gardes du jardin du Parc, Crédit ; Ch. XIX, art

3° — Un contrat de 38,991 fr. avec la 5^e

" de l'arsenal pour travaux d'impression, articles
au chapitre d'articles que l'on construit sur le
terrain de l'arsenal. Voir.

Après le 8
52060